

**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 10 août 2022

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

 Minutes of the August 10th, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h09.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:09 pm.

PRÉSENTS
PRESENT

Kimberly Chan, Christopher Blais (conseillers / Councillors) et/and Pierre Guénard (maire / mayor)
Marc Monette ~ Hervé Lemaire ~ Sarah Anne Fleming ~ George Claydon
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS
REGRETS

Nicole Desroches ~ Matthew Smith ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant

AUTRES
OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Ms. Sarah Anne Fleming and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL
2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES
2.1 Réunion ordinaire du 8 juin 2022
2.1 Ordinary meeting held on June 8, 2022

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juin 2022 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the minutes of the ordinary meeting held June 8th, 2022, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.2 Réunion ordinaire du 6 juillet 2022
2.2 Ordinary meeting held on July 6, 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Mme Sarah Anne Fleming et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juin 2022 soit par la présente adopté.

IL EST PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par Ms. Sarah Anne Fleming et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 juin 2022 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucun requérant n'était présent. Une résidente était présente mais n'avait pas de questions.

3.0 QUESTION PERIOD

No applicant was present. A resident was present but had no questions.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

Aucune

4.0 MULTIPLE REQUESTS

Nil

5.0 DÉROGATION MINEURE

**5.1 2022-20041
Lot 4 790 315 au cadastre du Québec
9, chemin Cross Loop**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre deux enseignes sur le bâtiment pour la "Banque Nationale", plutôt qu'une seule, soit une enseigne sur le mur face au chemin Cross Loop et une autre sur le mur faisant face au stationnement;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 5 août 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 9, chemin Cross Loop, conditionnellement à ce que :

- la superficie des enseignes soient réduites;
- les deux enseignes soient de même dimension;
- les enseignes soient installées au-dessus des portes;
- les enseignes soient centrées avec les détails des revêtements extérieurs.

5.0 MINOR EXEMPTION

**5.1 2022-20041
Lot 4 790 315 of Québec cadastre
9 chemin Cross Loop**

WHEREAS the owner of the building known as lot 4 790 315 in the Québec cadastre, property also known as 9, chemin Cross Loop, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow two signs on the building for the "Banque Nationale", rather than just one, i.e., one sign on the wall facing Cross Loop Road and another on the wall facing the parking lot.

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on August 5th, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemption, in favor of lot 4 790 315 in the cadastre of Québec, property also known as 9, chemin Cross Loop, provided that:

- the surface area of signs is reduced;
- the two signs are of the same size;
- the signs are installed above the doors;
- the signs are centered with the details of the exterior coverings.

6.0 PIIA

Nil

6.0 SPAIP

None

7.0 LOTISSEMENT

Nil

7.0 SUBDIVISION

None

8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

Nil

8.0 PLANNING BY-LAWS

None

9.0 INFORMATION DU CONSEIL**9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL**

9.1 Session ordinaire du 9 août 2022

On explique que l'enseigne rattachée proposée pour le 193, chemin Old Chelsea (commerce Olivia) a été refusée par le conseil, celui-ci demandant que l'enseigne soit composée de matériaux nobles et non pas d'aluminium avec gazon synthétique.

10.0 AUTRE

10.1 Camions cuisine de rue

Faisant suite à la demande du CCUDD lors de sa rencontre du 6 juillet 2022, madame Gaele Cerf, présidente de l'association des restaurateurs de rue, a répondu à notre invitation et était présente pour répondre aux questions des membres.

Il a été discuté de la taille des camions cuisine de rue (2 cases de stationnements de longueur), de leur type (remorques, triporteurs, camions, etc.).

Elle indique que les villes permettant les camions cuisine de rue sécurisent les emplacements à l'aide de la sécurité publique et y installent des panneaux. Les emplacements choisis devraient être situés près de stationnements existants. Les parcs et les espaces publics sont des emplacements de choix compte tenu que ces espaces ont souvent des bancs publics à proximité.

Pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles, la discussion a porté sur la nécessité de prévoir des poubelles, des bacs de tri et de matières compostables et d'interdire l'usage de plastique à usage unique. Mme Cerf a indiqué que la vaisselle peut être utilisée lors d'un service de traiteur pour des événements uniquement, étant donné la limite du réservoir d'eau.

Mme Cerf nous invite à encadrer dans notre réglementation l'utilisation de l'éclairage, de la musique, l'affichage, les génératrices, le type et les dimensions de camions cuisine de rue.

Elle nous indique que son organisation possède un logiciel de réservation des emplacements avec frais annuels d'utilisation. Avec ce logiciel, les restaurateurs peuvent réserver à l'avance leur emplacement en ligne. Les frais sont de 7\$ par transaction plus taxes.

Elle préconise des frais de location de l'emplacement municipal de 30 à 40\$ par jour. Elle indique que 40\$/jour semblerait acceptable pour un projet pilote.

Elle indique qu'il est possible de prioriser les restaurateurs locaux avec une procédure de sélection telle qu'applicable à Gatineau et Montréal.

Il a été conclu que l'autorisation des camions cuisine de rue pouvait être effectuée en trois temps :

1. Continuer à autoriser les camions cuisine de rue lors de marché publics et d'événement et étendre l'autorisation aux événements temporaires autorisés par le conseil municipal, comme, par exemple, une fête de quartier dans un parc municipal (règlement de zonage).

9.1 August 9th, 2022 Ordinary virtual sitting

It is explained that the attached sign proposed for 193 Old Chelsea Road (Olivia business) was refused by the council, which requested that the sign be made of noble materials and not aluminum with synthetic turf.

10.0 OTHER

10.1 Food trucks

Following the request of the PSDAC during its meeting of July 6, 2022, Ms. Gaele Cerf, president of the association of street restaurateurs, responded to our invitation and was present to answer questions from members.

The size of street food trucks (2 parking spaces in length), their type (trailers, scooters, trucks, etc.) were discussed.

She says cities that allow food trucks secure locations with public security and post signs. The locations chosen should be near existing parking lots. Parks and public spaces are prime locations as these spaces often have public benches nearby.

With regard to the management of residual materials, the discussion focused on the need to provide garbage cans, sorting bins and compostable materials and to prohibit the use of single-use plastic. Ms. Cerf indicated that the dishes can be used during a catering service for events only, given the limit of the water tank.

Ms. Cerf invites us to regulate in our by-law the use of lighting, music, signage, generators, the type and size of food trucks.

She tells us that her organization has site reservation software with annual usage fees. With this software, restaurateurs can reserve their space online in advance. The fees are \$7 per transaction plus tax.

She recommends rental fees for the municipal site of \$30 to \$40 per day. She indicates that \$40/day would seem acceptable for a pilot project.

She indicates that it is possible to prioritize local restaurateurs with a selection procedure as applicable in Gatineau and Montreal.

It was concluded that the authorization of food trucks could be carried out in three stages:

1. Continue to authorize food trucks at public markets and events and extend the authorization to temporary events authorized by the municipal council, such as, for example, a block party in a municipal park (zoning by-law).

- | | |
|--|---|
| <p>2. Élaborer un projet pilote pour permettre les camions cuisine de rue sur les terrains privés (à présenter lors d'un prochain CCUDD).</p> <p>3. Permettre les camions cuisine de rue dans les emprises et les parcs municipaux avec location d'emplacements.</p> | <p>2. Develop a pilot project to allow food trucks on private land (to be presented at a future PSDAC).</p> <p>3. Allow food trucks in municipal rights-of-way and parks with rental sites.</p> |
|--|---|

10.2 Gestion de l'architecture des bâtiments, de leur implantation et de l'aménagement des terrains au centre-village

10.2 Management of building architecture, their location and land development in the centre-village

Explications des normes incluses dans les règlements de zonage et sur les plans d'implantation architecturale.

Explanations of the standards included in zoning by-laws and on architectural site plans.

On propose que la municipalité élabore une direction architecturale qui soit plus claire et qu'elle soit intégrée éventuellement au PIIA. Par exemple, on pourrait y insérer des exemples de bâtiments, d'enseignes ou de détails architecturaux qui sont considérés représentatifs de Chelsea.

It is proposed that the municipality develop an architectural direction that is clearer and that it eventually be integrated into the SPAIP. For example, examples of buildings, signs or architectural details that are considered representative of Chelsea could be included.

On indique que les élévations et les portes sur les façades donnant sur un chemin et sur une aire de stationnement (exemple 87, chemin d'Old Chelsea) devraient avoir la même importance.

It is indicated that the elevations and doors on the facades facing a road and a parking area (example 87 chemin d'Old Chelsea) should have the same importance.

On devrait indiquer un maximum de largeur de façade sans accès à travers le bâtiment ou un bloc de bâtiment.

A maximum frontage width without access through the building or building block should be specified.

On devrait s'assurer que les aménagements proposés permettent aux arbres de croître. Il faudrait vérifier l'espace requis selon les essences d'arbres proposés.

Care should be taken to ensure that proposed landscaping allows trees to grow. The space required should be checked according to the tree species proposed.

10.3 Gestion de l'affichage

10.3 Signs management

Il est souligné que le conseil a recommandé lors de sa séance du 9 août d'interdire les enseignes détachées.

It is underlined that the council recommended during its meeting of August 9 to prohibit detached signs.

On demande que l'éclairage translucide des enseignes soit prohibé au centre-village.

We ask that the translucent lighting of signs be prohibited in the village centre.

On demande qu'une liste de matériaux autorisés ou prohibés soit ajoutée au règlement de zonage. Par exemple, lister les matériaux considérés nobles ou naturels.

It is requested that a list of authorized or prohibited materials be added to the zoning by-law. For example, list the materials considered noble or natural.

10.4 Densité dans les secteurs desservis

10.4 Density in areas served

Présentation de la densité proposée au centre-village et des terrains qui seront développés ou construits au cours des 3 à 5 prochaines années.

Presentation of the proposed density in the village center and the lands that will be developed or built over the next 3 to 5 years.

Explications de la restriction au développement imposée par le nombre d'unités disponibles dans les usines.

Explanations of the restriction on development imposed by the number of units available in the factories.

10.5 300 m² – Phasage de l'implantation de la norme

10.5 300 m² – Phase approach for the implementation

La discussion est reportée à la prochaine séance.

The discussion is postponed to the next meeting.

10.6 Projet Ferme Hendrick – Résumé de l'architecture et des phases approuvées

10.6 Hendrick Farm Project – Summary of Architecture and Approved Phases

La discussion est reportée à la prochaine séance.

The discussion is postponed to the next meeting.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

11.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Hervé Lemaire, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 21h23.

IT IS PROPOSED by Mr. Hervé Lemaire, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 9:23 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair